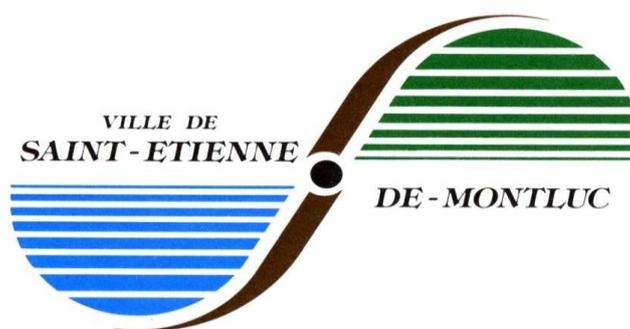


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Saint Etienne de Montluc



Contenu

INTRODUCTION	3
CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
L'économie mondiale :	3
En France :	4
UN IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES.....	4
Incidence sur les collectivités territoriales	4
PROJET DE LOI DE FINANCES 2023	5
Principales mesures relatives aux collectivités locales.....	6
Les Orientations Budgétaires de la commune	8
COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2022.....	9
EVOLUTION DES DEPENSES	10
ÉVOLUTIONS DES RECETTES	12
Investissements	14
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	14
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, Trajectoire 2022-2026	16
Subventions	17
DEPENSES PREVISIONELLES	18
RECETTES PREVISIONELLES.....	20
STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE.....	21
Conclusions.....	21
Les indicateurs financiers : projection PPI.....	21
Capital restant dû : projection sur PPI.....	22
ANNEXES.....	22

INTRODUCTION

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette soit présenté au Conseil municipal.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée et a pour objectifs : de discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'informer les élus sur l'évolution de la situation économique et financière de la collectivité, sur ses engagements pluriannuels, ainsi que sur les caractéristiques de son endettement.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'économie mondiale :

Dans la suite des effets de la pandémie du covid 19, le conflit Ukrainien a des conséquences sur les économies (mondiales, nationales)

1 - Le ralentissement de l'économie mondiale est plus fort que prévu

L'un des principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation

2 - L'inflation s'est généralisée

Les tensions inflationnistes se propagent au-delà de l'alimentation et de l'énergie, les entreprises de tous les secteurs de l'économie répercutant le renchérissement des coûts de l'énergie, des transports et de la main-d'œuvre. L'amplification de ces tensions, déjà évidente dans les premiers mois de 2022 aux États-Unis, se fait désormais également jour dans la zone euro et, dans une moindre mesure, au Japon.

La situation tendue sur le marché du travail – avec des taux de chômage atteignant ou approchant leurs plus bas niveaux historiques depuis 20 ans – dope les salaires et contribue à atténuer la perte de pouvoir d'achat et de croissance. Cela étant, elle contribue également à la généralisation de l'inflation. La hausse des salaires s'est renforcée dans de nombreux pays, en particulier aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, mais pas encore dans la zone euro.

3 - L'inflation va fléchir mais rester élevée

L'inflation globale devrait culminer au 3ème trimestre 2022 dans la plupart des grandes économies avant de refluer au dernier trimestre de 2022 et tout au long de 2023. L'inflation annuelle restera nettement supérieure aux objectifs des banques centrales presque partout en 2023.

En France :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023 ^{a)}	2024
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	{ 0,8 ; - 0,5 }	1,8
IPCH ^{b)}	1,3	0,5	2,1	5,8	{ 4,2 ; 6,9 }	2,7

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel.

a) Les fourchettes de prévisions pour 2023 (et les prévisions pour 2024) ont été établies autour d'un scénario de référence avec des hausses du PIB réel de 0,5 % et de l'IPCH de 4,7 %.

b) À la différence de celles du gouvernement ou de l'Insee qui portent sur l'indice des prix à la consommation (IPC), nos prévisions d'inflation portent sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En août 2022, selon l'Insee, la hausse sur un an de l'IPCH s'établit à 6,6%, à comparer à 5,9% pour l'IPC. L'écart d'évolution entre les deux indices devrait toutefois se réduire à terme si les prix de l'énergie (davantage pondérés dans l'IPCH) se replient.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

Sur la période de nos projections, l'économie française traverserait trois phases bien distinctes : une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022 ; un net ralentissement à partir de l'hiver prochain, dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges ; une reprise de l'expansion économique en 2024.

la croissance du PIB serait meilleure que prévu précédemment en 2022 (2,6 % en moyenne annuelle), portée par la résilience de la demande et le rebond du secteur des services. Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, combiné à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, freinerait l'activité à partir du dernier trimestre.

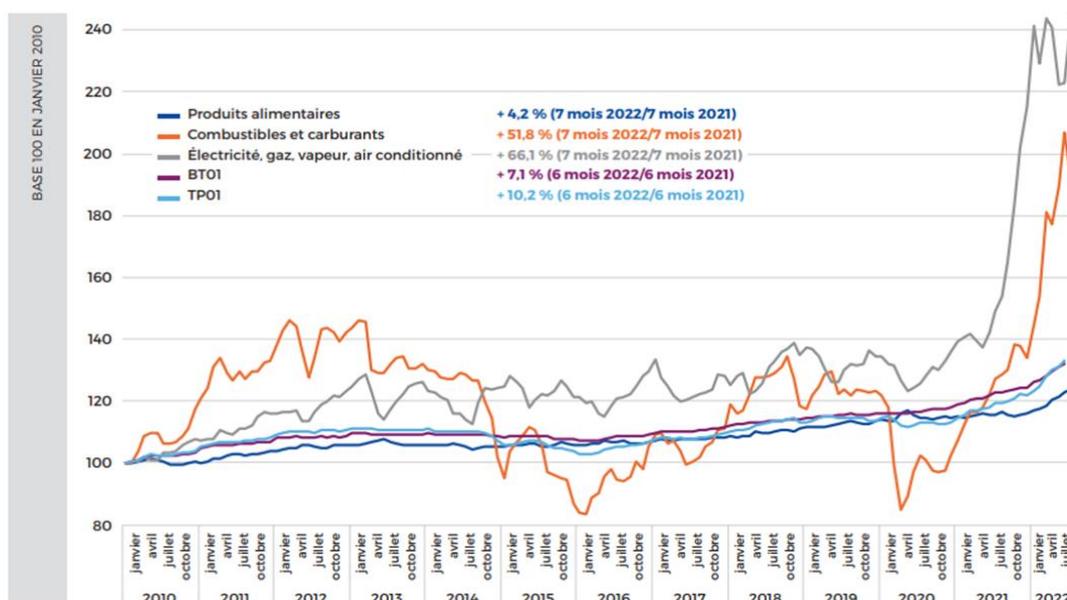
Il faudra sans doute attendre 2024 pour retrouver un coût de l'énergie non impacté par les événements politico-économique

UN IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Incidence sur les collectivités territoriales

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Pour les dépenses de fonctionnement : plus fort taux d'évolution depuis 15 ans

Accusé de réception en préfecture
 2023-214401580-20230126-DEL23-1-2-DE
 Date de réception préfecture : 01/02/2023

Pour les Charges à caractère general : premier poste touché par la hausse des prix

Pour les dépenses de personnel : revalorisation du point d'indice, revalorisation des carrières, revalorisation des agents de catégorie C, augmentation de la masse salariale

- Hausse des coûts de l'énergie et inflation : Impact importante sur la CAF Brute
- Hausse du coût des matières sur les coût d'investissement et Sur les délais : Impact important sur le montant et cadencement des investissements
- Hausse des coûts de l'énergie et inflation : Fléchage des subventions sur les investissements « verts » (lien avec dérèglement climatique)

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023



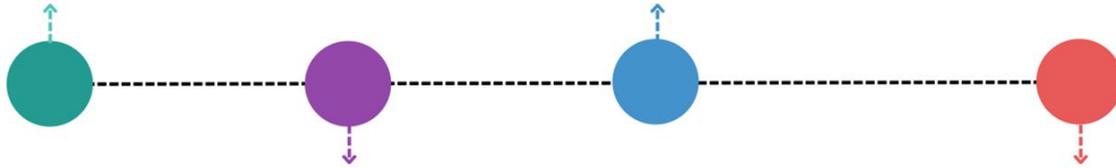
CONTEXTE ECONOMIQUE DU VOTE DE CE PLF POUR 2023

DÉBUT 2022

- Regain économique de la France
- Sortie de crise COVID
- Baisse du taux de chômage
- Fin du "quoi qu'il en coûte"

DÉBUT 2023

- Potentielle inflation des produits alimentaires et manufacturés
- Inflation maintenue par le bouclier tarifaire qui resterait d'actualité



COURANT 2022

- Augmentation du prix des matières premières + tensions d'approvisionnement
- Inflation contenue par le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité + remise carburant
- Augmentation des salaires en deçà de l'augmentation du taux d'inflation

COURANT 2023

- Mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages (prestations sociales)
- Baisse du taux d'épargne qui restera tout de même élevé
- Stabilité du déficit public avec des mesures qui se compensent

Principales mesures relatives aux collectivités locales

ARTICLE 5 : SUPPRESSION DE LA CVAE



Compensation de la perte de recettes aux collectivités par une fraction de la TVA

Calcul de la fraction de TVA

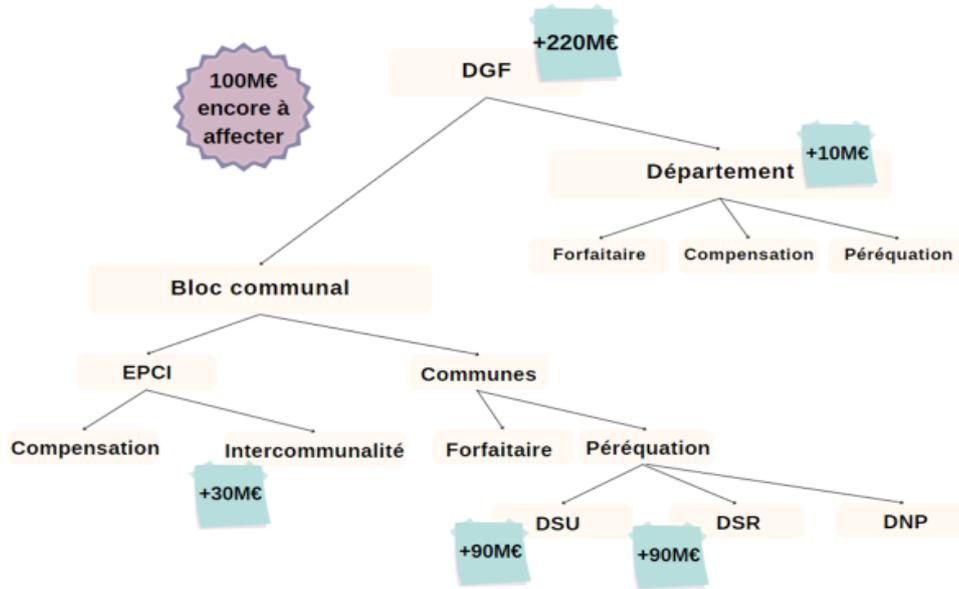
1. Une part fixe : moyenne des recettes CVAE 2020, 2021 et 2022
2. Une part dynamique : création d'un Fonds national d'attractivité économique des territoires : modalités de répartition à définir avec les collectivités territoriales : idée d'une dotation versée si la CVAE 2023 est supérieure à la moyenne CVAE 2020, 2021 et 2022

Amendement déposé au Parlement pour inclure l'année 2023 dans le calcul de la part fixe

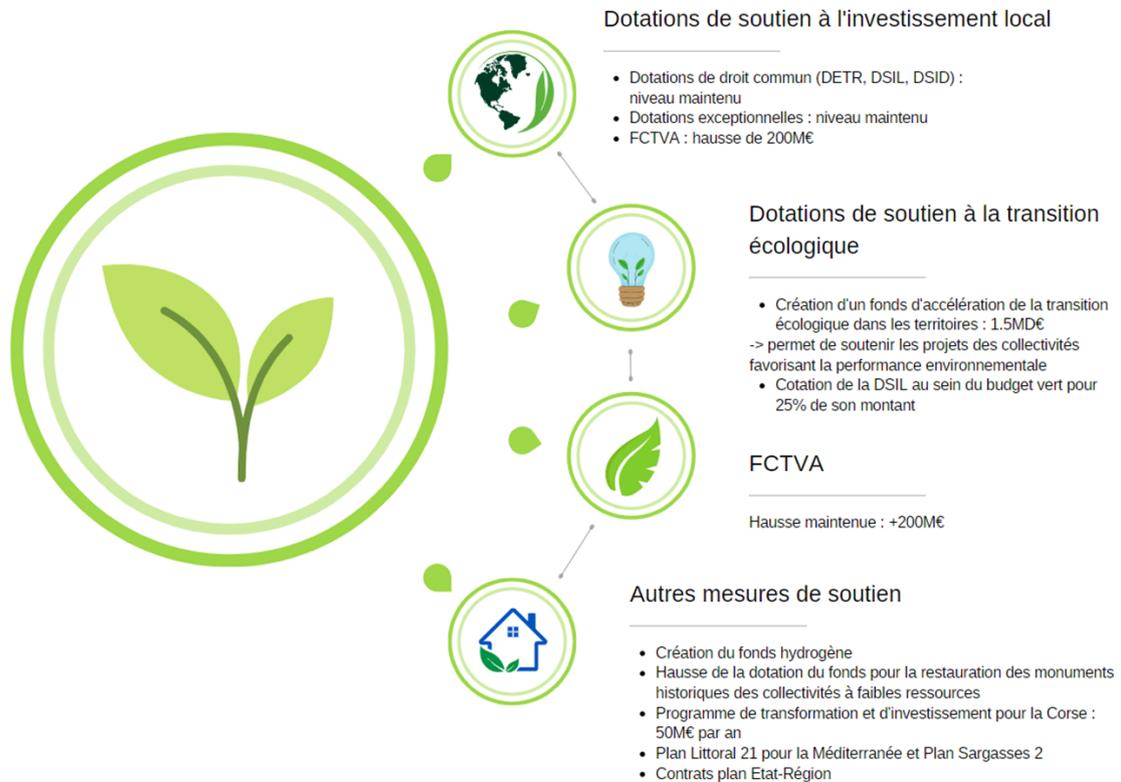
Volonté de ne pas avoir d'année blanche dans la compensation (différent de la compensation suite à la suppression de la TH)

COMPENSATION A L'EURO PRES : L'ETAT N'EN TIRE AUCUN BENEFICE

ARTICLES 12 ET 45 : ABONDEMENT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



ARTICLE 27 : SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL



Les Orientations Budgétaires de la commune

Dans ce contexte sanitaire encore délicat, l'année 2023 marquera pour la commune le démarrage opérationnel des grandes opérations structurantes pour son avenir et son développement.

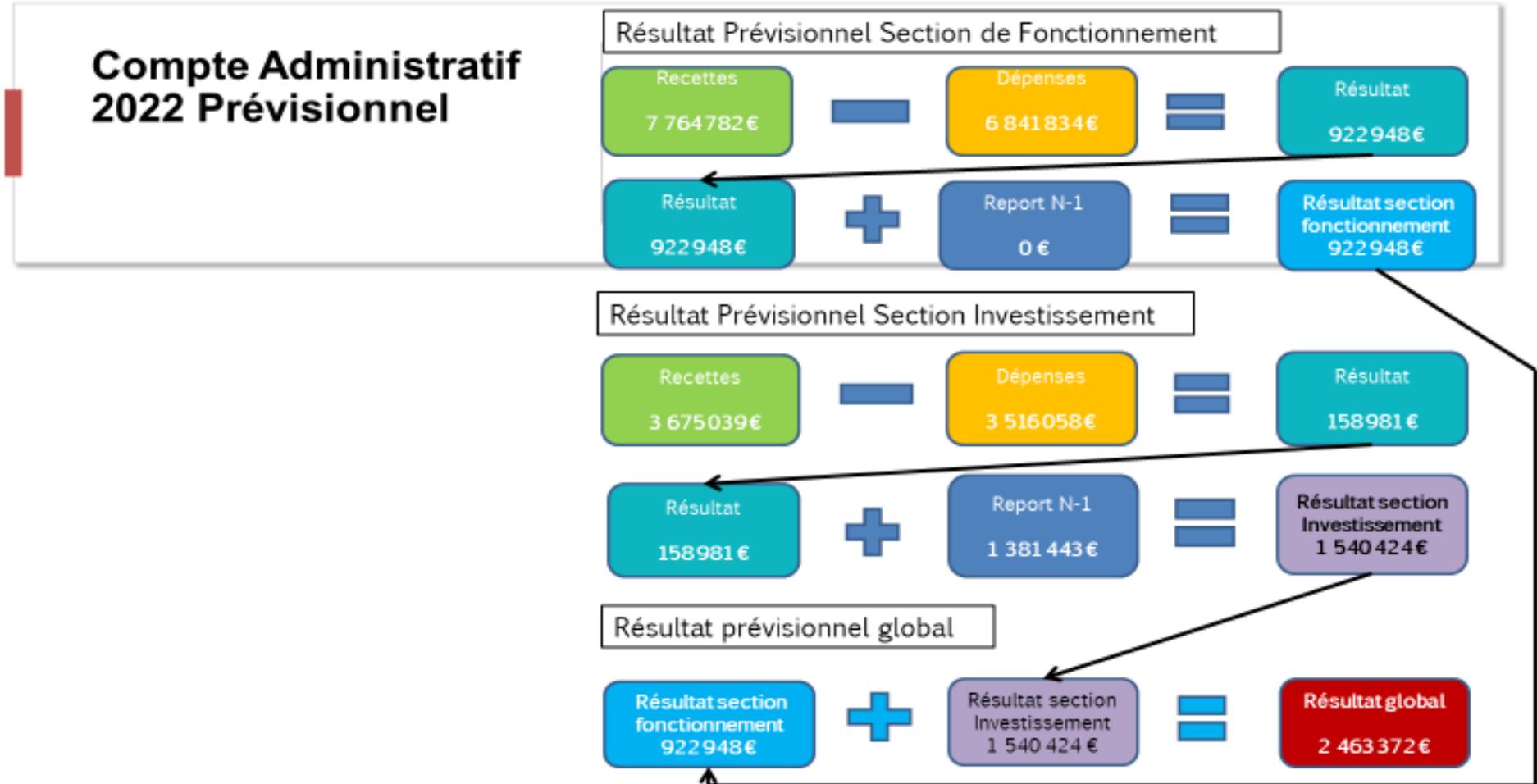
La maîtrise des charges de fonctionnement reste le fondement d'une gestion saine permettant de dégager les marges de manœuvres financières nécessaires à la réalisation d'infrastructures.

L'adaptation et la modernisation des services seront poursuivis pour répondre aux besoins de la commune et optimiser le fonctionnement interne.

Les orientations budgétaires 2023 et des années suivantes présentées viseront à :

- Garder notre capacité d'action sur la mandature et ne pas obérer l'avenir,
- Mettre en œuvre le PPI avec rigueur,
- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

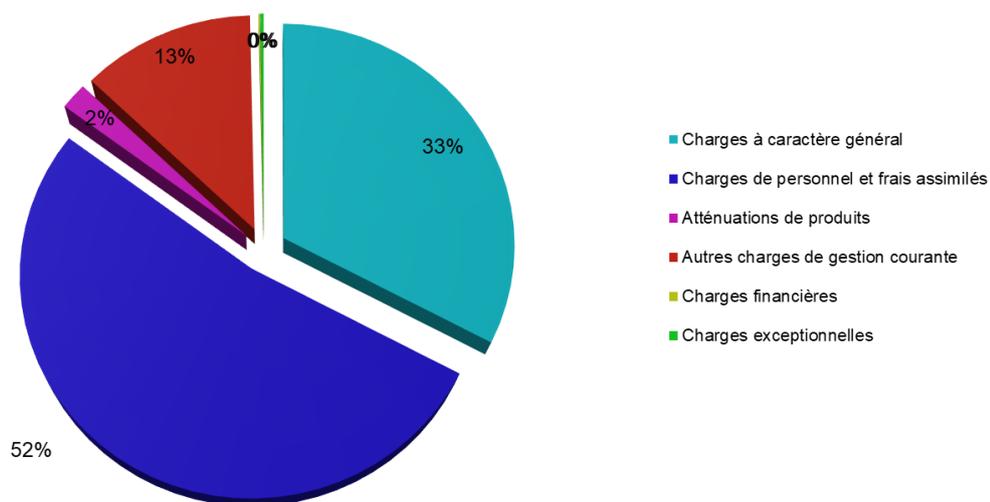


EVOLUTION DES DEPENSES

Pour mémoire BP 2022 : 6 674 630 €

		2017	Evol	2018	Evol	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022
011	Charges à caractère général	1 952 698,48 €		1 646 973,79 €		1 682 286,24 €		1 499 624,94 €		1 648 964,05 €		2 084 897,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 993 460,97 €		1 989 757,28 €		2 842 835,85 €		2 719 490,59 €		2 894 065,08 €		3 345 262,95 €
014	Atténuations de produits	189 743,00 €		177 017,65 €		130 173,00 €		121 251,00 €		105 539,00 €		124 313,00 €
65	Autres charges de gestion courante	715 446,05 €		734 403,00 €		741 537,78 €		811 906,22 €		766 975,33 €		800 334,35 €
66	Charges financières	840,54 €		302,07 €		3 239,79 €		8 075,37 €		6 623,61 €		6 623,61 €
67	Charges exceptionnelles	2 466,98 €		1 985,80 €		123,20 €		23 604,50 €		5 724,78 €		15 708,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	4 854 656,02 €	-6 %	4 550 439,59 €	19 %	5 400 195,86 €	-4 %	5 183 952,62 €	5 %	5 427 891,85 €	17 %	6 377 138,91 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	419 327,39 €		433 232,13 €		627 783,81 €		426 272,03 €		456 663,18 €		465 070,00 €
	Opérations d'ordre	419 327,39 €		433 232,13 €		627 783,81 €		426 272,03 €		456 663,18 €		465 070,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	5 273 983,41 €	-6 %	4 983 671,72 €	21 %	6 027 979,67 €	-7 %	5 610 224,65 €	5 %	5 884 555,03 €	16 %	6 842 208,91 €

Dépenses de l'année 2022



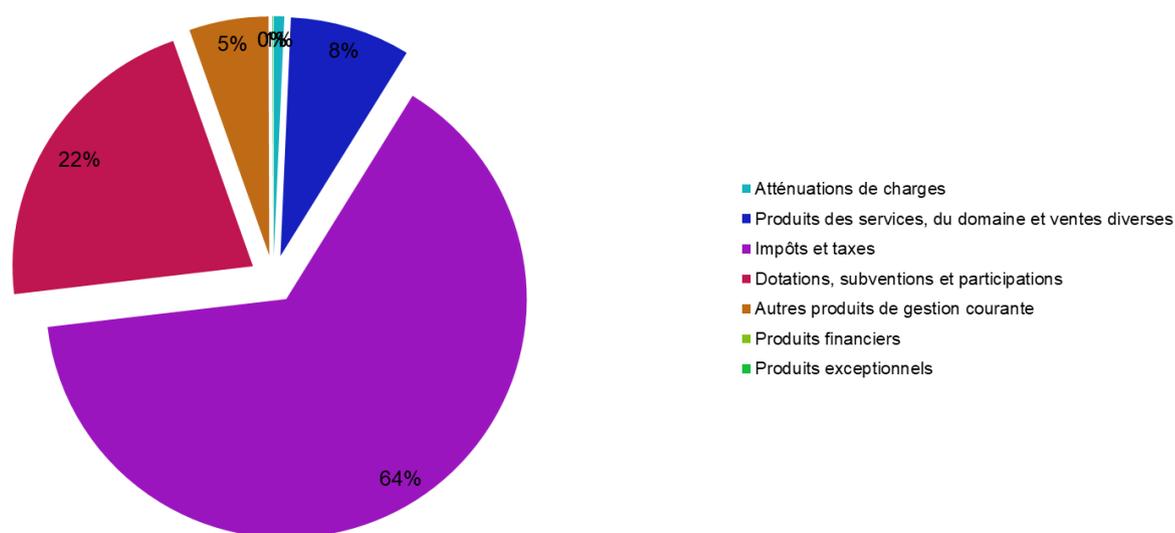
Les charges de personnel restent maîtrisées

ÉVOLUTIONS DES RECETTES

Pour mémoire BP 2022 : 7 323 111 €

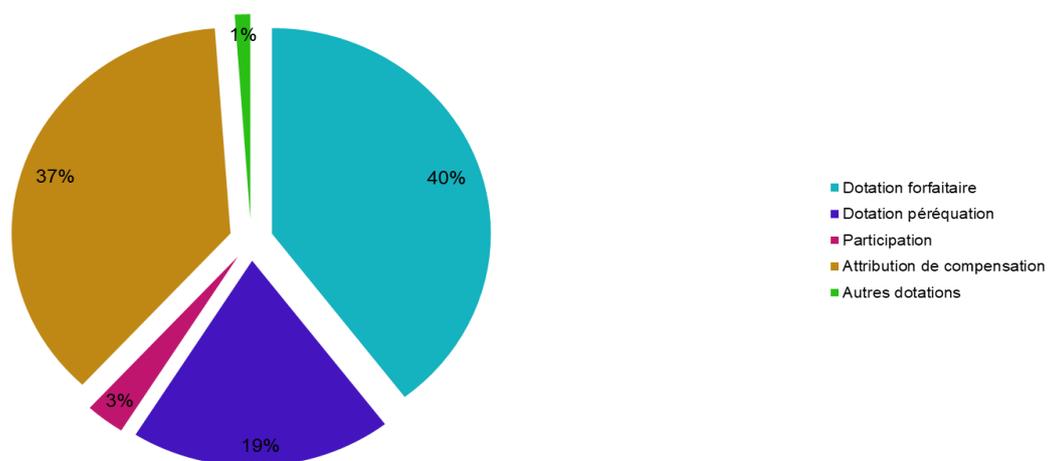
		2017	Evol	2018	Evol	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022
013	Atténuations de charges	50 745,83 €		49 082,42 €		41 649,79 €		50 575,19 €		36 992,84 €		54 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	596 449,94 €		411 445,31 €		692 006,06 €		473 640,33 €		605 691,85 €		627 950,00 €
73	Impôts et taxes	4 773 568,54 €		4 798 615,69 €		4 989 156,48 €		5 057 677,27 €		4 705 344,84 €		4 984 981,32 €
74	Dotations, subventions et participations	1 102 112,66 €		1 063 887,60 €		1 074 784,28 €		1 169 887,18 €		1 583 850,21 €		1 664 668,00 €
75	Autres produits de gestion courante	279 017,10 €		304 511,10 €		302 714,21 €		388 995,88 €		365 770,76 €		413 206,00 €
76	Produits financiers	2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €
77	Produits exceptionnels	144 024,83 €		37 655,08 €		230 739,29 €		35 779,74 €		76 334,04 €		4 050,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	6 945 921,03 €	-4 %	6 665 199,33 €	10 %	7 331 052,24 €	-2 %	7 176 557,72 €	3 %	7 373 986,67 €	5 %	7 748 857,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 234,18 €		21 205,15 €		17 315,93 €		16 699,84 €		15 923,16 €		15 925,00 €
	Opérations d'ordre	18 234,18 €		21 205,15 €		17 315,93 €		16 699,84 €		15 923,16 €		15 925,00 €
	Total recettes de fonctionnement	6 964 155,21 €	-4 %	6 686 404,48 €	10 %	7 348 368,17 €	-2 %	7 193 257,56 €	3 %	7 389 909,83 €	5 %	7 764 782,45 €

Recettes de l'année 2022

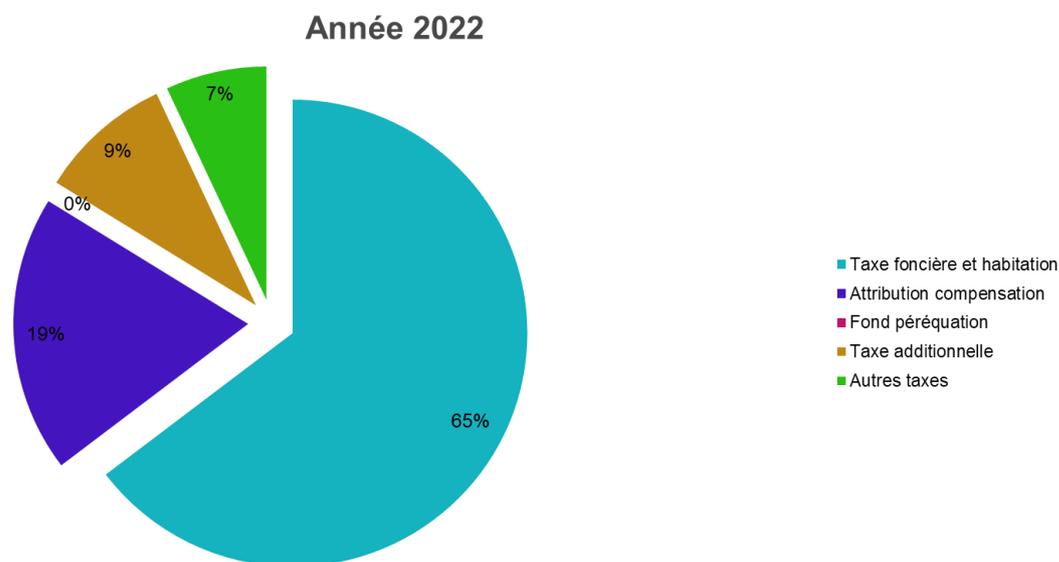


Les dotations, après de fortes baisses à partir de 2015, sont stables depuis 2018 autour 1 200 000 €

Année 2022



Concernant la fiscalité, la compensation de la Taxe d'habitation s'est faite par le reversement aux communes de la part départementale de la Taxe sur le bâti (15%) depuis 2021.



Investissements

Le programme d'investissement de la mandature, cohérent avec les engagements pris devant les Stéphanois, est estimé à 28 M€. Pour mémoire les investissements de la précédente mandature se situaient aux alentours de 20M€. Ce programme ambitieux nécessite plus que jamais une maîtrise des dépenses de la commune

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

1- investissements

Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes

Au cours de l'année 2022 et suivantes, les principales opérations menées par la commune seront le reflet des engagements pris devant les Stéphanois :

- Création d'une résidence autonomie pour 2023
- Réalisation d'un nouveau groupe scolaire pour 2023
- Début d'aménagement du secteur « Pôle Gare »,
- Participation financière au contournement routier de la commune,
- Mise en œuvre du programme communal de liaisons douces et de sécurisation routière (projet des mobilités actives)
- Travaux de réhabilitation et ou d'amélioration des différents bâtiments communaux intégrant la performance énergétique et la mise en œuvre progressive du décret « Tertiaire »,
- Travaux pour l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments publics,
- Travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public dans le cadre du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL),
- Acquisitions foncières,
- Equipements pour les services.

Les investissements prévisionnels de 2023 d'un montant de 6 754 500 € répondent à 3 objectifs :

La poursuite des 2 opérations structurantes

- chantier de la résidence autonomie et extension de la résidence du sillon,
- travaux du nouveau groupe scolaire.

La poursuite de programmes déjà commencés

- La réhabilitation d'un local communal rue Jeanne d'Arc (450 000 Euros),
- Le programme de liaison douce et de sécurisation routière.

Lancement de nouveaux programmes

- La mise en place la gestion différenciée au cimetière
- Etude pour l'aménagement de la rue Lamennais
- Acquisition de matériel informatique dans le cadre du renouvellement du parc informatique
- Divers travaux au complexe sportif : Éclairage et réparation du plafond de la salle des marais éclairage et reprise du sol de la salle Loire
- Mise en sécurité de la maison rue Aristide Briand
- Rénovation de la salle des loisirs
- Modernisation de la GTB
- Lancement PPI rénovation énergétique des bâtiments municipaux (décret tertiaire)

Orientations en matière d'autorisation de programme

6 autorisations de programme ont été créées lors des exercices précédents :

- Pour l'extension de l'accueil du complexe sportif (856 867,79 € TTC), créée en 2019,
- Pour les travaux de requalification urbaine multisites (782 759,34 € TTC), créée en 2020.
- Pour les travaux d'extension du cimetière communal (708 00 TTC) Créée en 2021
- Pour les travaux de construction d'une résidence autonomie et extension de l'EHPAD(5 415 670TTC) créée en 2021
- Pour les travaux de réalisation d'un groupe scolaire sur le site de la chânaie (8 272 969 TTC) créée en 2021.
- Pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment rue Jeanne d'arc (450 000 TTC) créée en 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, Trajectoire 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements					
AMENAGEMENT URBAIN (SDAL, Accès Nord Pré Petit , opération pole Gare à partir de 2024/2025)	183 000,00 €	398 000,00 €	368 000,00 €	1 838 000,00 €	3 458 000,00 €
COMMERCE LOCAL (Local Jeanne d'Arc)	175 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENVIRONNEMENT (gestion différenciée des EV)	20 000,00 €	140 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
MATERIEL POUR LES SERVICES (véhicule, informatique,...)	287 300,00 €	217 500,00 €	62 500,00 €	117 500,00 €	67 500,00 €
MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE (Liaison douce, aménagement routier : Lamennais, Tovoli,...)	195 000,00 €	265 000,00 €	685 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €
PARCOURS DE VIE (Residence autonomie, Cimetière)	3 250 921,00 €	1 773 000,00 €	927 749,00 €	0,00 €	0,00 €
PATRIMOINE BATI (salle des loisir , lancement PPI renovation energetique des batiments, travaux complexe sportif)	212 500,00 €	494 500,00 €	168 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €
PATRIMOINE FONCIER (opportunité d'achat de terrain)	113 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
SCOLAIRE (Nouveau groupe et renovation Ecole de la Guerche)	1 752 500,00 €	2 966 500,00 €	2 681 376,00 €	2 130 592,00 €	2 500,00 €
SECURITE URBAINE (bouches d'incendie)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total des investissements soumis à la FCTVA	6 071 221,00 €	6 424 500,00 €	4 756 625,00 €	4 361 092,00 €	2 703 000,00 €
Total des investissements non soumis à la FCTVA	138 000,00 €	330 000,00 €	296 000,00 €	123 000,00 €	1 220 000,00 €
Total des investissements	6 209 221,00 €	6 754 500,00 €	5 052 625,00 €	4 484 092,00 €	3 923 000,00 €

Subventions

Pour 2023, la commune est en attente du versement de plusieurs subventions suite aux différents dossiers de demande déposés les années précédentes

Des demandes de subvention sont formulées pour chaque projet susceptible d'être accompagné par des financements publics ou privés (DSIL, Conseil départemental, Conseil régional, fonds de concours, partenaires privés ...), notamment par le plan de relance de l'Etat et le programme "petites villes de demain", fond vert (SDAL , rénovation énergétique)

Projet soutenu	Montant	Organisme versant la subvention
Résidence autonomie	107 700 €	Région
Résidence autonomie	200 000 €	CARSAT
Résidence autonomie	150 000 €	Etat
Groupe scolaire " la chânaie "	245 750 €	Etat
Groupe scolaire " la chânaie "	600 000 €	Département
Groupe scolaire " la chânaie "	165 000 €	CAF
Toiture du manoir	35 000 €	Etat
Equipement chaufferie	24 900 €	ADEME
Aménagement sécurité village	35 000 €	Etat
Liaisons douces	100 000 €	Etat
Schéma des modes actifs	14 375 €	Département
Multisites	110 369 €	Département
Projet d aménagement pole gare	6 200 €	Département
SDAL	60 000 €	Etat
Vidéo protection	50 000 €	Région
Plan guide opérationnel	14 822 €	Département

DEPENSES PREVISIONELLES

La lettre de cadrage budgétaire 2023 transmise en juin 2022, fixe les orientations générales des dépenses de fonctionnement.

L'acquisition d'un logiciel de prévision budgétaire et la déconcentration des engagements comptables associée à une nouvelle procédure de mandatement des dépenses par service gestionnaire permettent de poursuivre le travail de recherche d'économies qui a été engagé en 2022

		2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025	Evol	2026
011	Charges à caractère général	1 499 624,94 €		1 648 964,05 €		2 084 897,00 €		2 121 494,00 €		2 118 931,63 €		2 143 962,65 €		2 168 059,49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 719 490,59 €		2 894 065,08 €		3 345 262,95 €		3 500 000,00 €		3 535 000,00 €		3 570 350,00 €		3 606 053,50 €
014	Atténuations de produits	121 251,00 €		105 539,00 €		124 313,00 €		124 500,00 €		124 500,00 €		124 500,00 €		124 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	811 906,22 €		766 975,33 €		800 334,35 €		860 229,21 €		878 143,86 €		896 592,26 €		915 592,95 €
66	Charges financières	8 075,37 €		6 623,61 €		6 623,61 €		5 762,50 €		102 406,26 €		96 956,26 €		151 506,26 €
67	Charges exceptionnelles	23 604,50 €		5 724,78 €		15 708,00 €		15 708,00 €		15 708,00 €		15 708,00 €		15 708,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	5 183 952,62 €	5 %	5 427 891,85 €	17 %	6 377 138,91 €	4 %	6 627 693,71 €	2 %	6 774 689,75 €	1 %	6 848 069,17 €	2 %	6 981 420,20 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	426 272,03 €		456 663,18 €		465 070,00 €		428 409,68 €		598 120,00 €		579 620,00 €		560 620,00 €
	Opérations d'ordre	426 272,03 €		456 663,18 €		465 070,00 €		428 409,68 €		598 120,00 €		579 620,00 €		560 620,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	5 610 224,65 €	5 %	5 884 555,03 €	16 %	6 842 208,91 €	3 %	7 056 103,39 €	4 %	7 372 809,75 €	1 %	7 427 689,17 €	2 %	7 542 040,20 €

Les facteurs d'augmentation des dépenses pour 2022

Evolution des charges à caractère générale :

- Augmentation liée à l'électricité (+ 65 000 €) et au gaz (+45 000 €)
- Augmentation des achats de denrées alimentaires (+ 18 000 €)
- Augmentation de la redevance SDIS (+40 000 €)
- Logiciel Restauration scolaire (+15 000 €)

Evolution des dépenses de personnel :

- Réévaluation du point d'indice et pouvoir d'achat (+ 250 000 €)
- Recrutements et postes supplémentaires (160 000 €)

RECETTES PREVISIONELLES

Les recettes de fonctionnement 2023 sont estimées à 7 935 465 euros

		2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024	Evol	2025	Evol	2026
013	Atténuations de charges	50 575,19 €		36 992,84 €		54 000,00 €		47 000,00 €		47 000,00 €		47 000,00 €		47 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	473 640,33 €		605 691,85 €		627 950,00 €		580 250,00 €		586 750,00 €		593 380,00 €		600 142,60 €
73	Impôts et taxes	5 057 677,27 €		4 705 344,84 €		4 984 981,32 €		5 230 297,92 €		5 357 117,92 €		5 468 474,32 €		5 583 152,85 €
74	Dotations, subventions et participations	1 169 887,18 €		1 583 850,21 €		1 664 668,00 €		1 646 490,00 €		1 646 490,00 €		1 646 490,00 €		1 646 490,00 €
75	Autres produits de gestion courante	388 995,88 €		365 770,76 €		413 206,00 €		405 000,00 €		585 000,00 €		585 000,00 €		585 000,00 €
76	Produits financiers	2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €		2,13 €
77	Produits exceptionnels	35 779,74 €		76 334,04 €		4 050,00 €		10 500,00 €		10 500,00 €		10 500,00 €		10 500,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	7 176 557,72 €	3 %	7 373 986,67 €	5 %	7 748 857,45 €	2 %	7 919 540,05 €	4 %	8 232 860,05 €	1 %	8 350 846,45 €	1 %	8 472 287,58 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 699,84 €		15 923,16 €		15 925,00 €		15 925,00 €		15 925,00 €		15 925,00 €		15 925,00 €
	Opérations d'ordre	16 699,84 €		15 923,16 €		15 925,00 €								
	Total recettes de fonctionnement	7 193 257,56 €	3 %	7 389 909,83 €	5 %	7 764 782,45 €	2 %	7 935 465,05 €	4 %	8 248 785,05 €	1 %	8 366 771,45 €	1 %	8 488 212,58 €

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

L'endettement de la ville se compose d'un emprunt contracté en 2019 à hauteur de 1 000 000 €, remboursé par amortissement trimestrielle au taux de 0,75 %, sur 15 ans et d'un emprunt de 6 000 000 € remboursé par amortissement au taux de 1,65 % sur 20 ans qui sera débloqué courant 2023 en fonction de l'évolution de la trésorerie de la commune et de l'avancement des dépenses d'investissement,

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 est de 783 333,29 euros avec un ratio de 113,69 par habitant (€) qui continue d'être inférieur à la moyenne départementale et nationale.

L'encours de la dette fin 2023 se situera autour des 900 € par habitant

Conclusions

- Un budget d'investissement très important, pour répondre aux engagements pris devant les Stéphanois, à financer.
- Un budget de fonctionnement en évolution maîtrisé avec une tendance à réduire notre excédent de fonctionnement sans action sur les recettes

La combinaison de ces 2 points pourrait produire un effet « cisaillement » sans actions de la collectivité.

Les indicateurs financiers de la commune sont encore de bon niveau (endettement, CAF, annuité de désendettement/CAF), mais compte tenu du programme d'investissement et de l'évolution des dépenses sous le double effet de l'inflation et des mesures salariales auront tendance à se dégrader dans le temps

Pour financer notre programme et nos engagements pris devant les stephanois, les leviers suivants seront combinés :

- Mise en œuvre de l'emprunt de 6 000 000 euros souscrit en juin 2022
- Evolution de la taxe communale sur le Bati en 2023 et à l'étude pour 2024
- La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les indicateurs financiers : projection PPI

Le tableau présenté intègre l'emprunt nécessaire au financement de la résidence autonomie, du groupe scolaire et un emprunt simulé pour l'opération du pôle gare.

La très bonne situation financière de 2020/2021 (Excédent et CAF) se dégrade en 2022 et 2023.

Redressement de la situation à partir de 2024 par augmentation des recettes

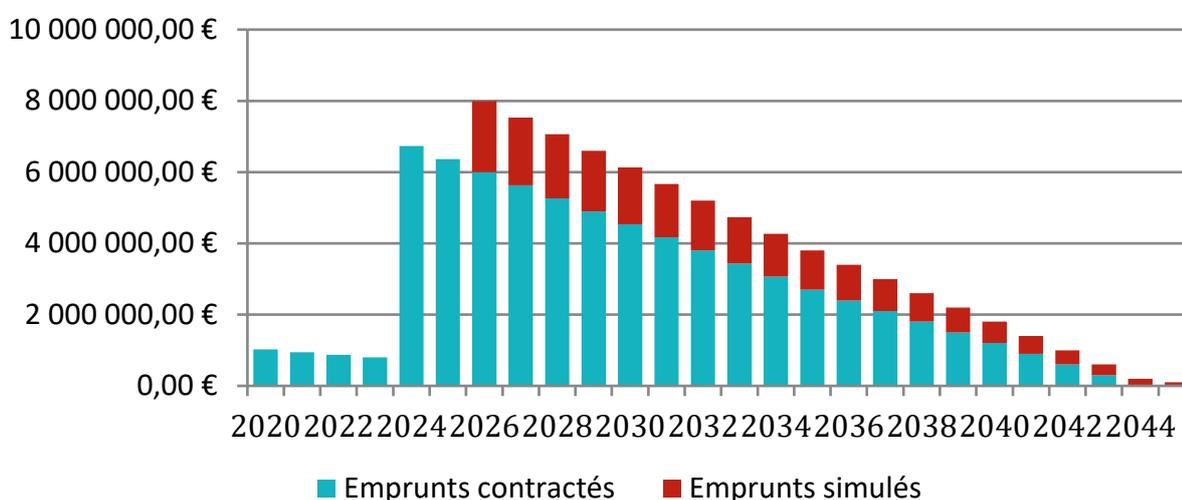
La CAF nette baisse sous l'effet du remboursement des emprunts

Le Désendettement /CAF reste à un niveau raisonnable sur la durée du PPI

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement capital emprunts	18 917,00 €	85 729,00 €	71 014,00 €	116 240,00 €	248 148,00 €	340 649,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 694 308,40 €	1 896 845,78 €	1 790 142,42 €	973 323,56 €	1 368 932,04 €	1 326 238,32 €
% remboursement CAF par la dette	1 %	4 %	4 %	11 %	15 %	20 %
Capital restant dû	992 024,33 €	921 010,65 €	849 999,97 €	2 715 320,31 €	6 421 147,57 €	6 079 122,30 €
Désendettement année CAF	7 mois	6 mois	5 mois	2 ans, 6 mois	4 ans	3 ans, 8 mois

Capital restant dû : projection sur PPI

Le tableau présenté intègre les emprunts prévisionnels nécessaires au financement de la résidence autonomie et du groupe scolaire



ANNEXES

- A. Fiches ratios du trésor public (exercice 2021)
- B. Extraits de la « note de conjoncture, les finances locales tendances 2021 par niveau de collectivités locales » éditée par la Banque Postal

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC - Loire-Atlantique

Exercice 2021

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 7 488 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 5000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
7 247	968	1 196	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	<u>en % des produits CAF</u>	
7209	963	1163	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
3 128	418	501	dont : Impôts Locaux	43,39	43,06
848	113	172	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
623	83	109	Autres impôts et taxes	8,65	9,34
936	125	153	Dotation globale de fonctionnement	12,99	13,18
648	86	101	Autres dotations et participations	8,98	8,70
0	0	2	dont : FCTVA	0,00	0,15
606	81	81	Produits des services et du domaine	8,40	6,94
5 742	767	1 043	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges CAF</u>	
5285	706	954	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
2 857	382	553	dont : Charges de personnel	54,06	58,01
1 617	216	252	Achats et charges externes	30,59	26,47
7	1	21	Charges financières	0,13	2,21
438	58	27	Contingents	8,28	2,88
227	30	64	Subventions versées	4,30	6,68
1 505	201	153	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
2 785	372	450	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	<u>en % des ressources</u>	
0	0	68	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	14,99
100	13	78	Subventions reçues	3,58	17,24
198	26	17	Taxe d'aménagement	7,12	3,84
383	51	45	FCTVA	13,77	10,07
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
2 400	321	434	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % des emplois</u>	
2 313	309	315	dont : Dépenses d'équipement	96,36	72,70
71	9	82	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	2,96	18,96
0	0	2	Charges à répartir	0,00	0,38
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
-385	-51	-17	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	1	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
-385	-51	-16	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		

Source DGFIP

1 891	252	169	Résultat d'ensemble = R - E		
			AUTOFINANCEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
1882	251	224	Excédent brut de fonctionnement	26,11	19,29
1924	257	210	Capacité d'autofinancement = CAF	26,68	18,04
1853	247	128	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	25,70	10,97
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
863	115	775	Encours total de la dette au 31 décembre N	11,97	66,60
854	114	761	Encours des dettes bancaires et assimilées	11,85	65,39
854	114	755	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	11,85	64,91
78	10	100	Annuité de la dette	1,08	8,63
2839	379	388	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
172	23	152	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	-	-	-
8 021	1 071	1 245	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
296	40	18	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate			En milliers d'Euros	Euros par habitant
27	4	24	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	15,75	15,57	
2 875	384	487	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	36,02	39,10	
			Effet du coefficient correcteur :			
0	0	-	>>> Communes sous-compensées (+)	-	-	
-24	-3	-	>>> Communes surcompensées (-)	-	-	
2 851	381	-	Taxe foncière sur les propriétés bâties (après application du coefficient correcteur)	-	-	
517	69	-	Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-	
130	17	9	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,00	52,31	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	
0	0	-	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-	
Les produits des impôts de répartition et la fraction de TVA						
Produits des impôts de répartition			Taxe			
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate			En milliers d'Euros	Euros par habitant
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	
Fraction de TVA			Taxe			
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate			En milliers d'Euros	Euros par habitant
0	0	0	Fraction de TVA (uniquement pour la Ville de Paris)	-	-	